



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Arrêté DIDD-2010 n° 254

Schéma d'aménagement et de gestion
des eaux du bassin versant de l'Authion

A R R Ê T É
le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire) D3-2004 n° 937 du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 597 du 5 septembre 2005 modifié fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée d'élaborer, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion ;

Vu les modifications intervenues dans les trois collèges de ladite commission ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire ;

Arrête :

Art. 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion fixée à l'article 2 de l'arrêté D3-2005 n° 597 du 5 septembre 2005 modifié est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

1) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (26 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :
M. Régis DANGREMONT

Conseil régional du Centre :

M. Pierre-Alain ROIRON

Conseil général de Maine-et-Loire :

M. Alain RICHARD

Conseil général d'Indre-et-Loire :

M. Pierre JUNGES

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire

M. Joël BIGOT, vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
M. Dominique SIBILEAU, vice-président de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement
M. Jean-Patrick DEFOURS, vice-président de la communauté de communes de Beaufort-en-Anjou
M. Guy JAMERON, président du SIAEP de la région de Beaufort en Vallée
M. Etienne MOREAU, président du SI pour l'aménagement du Haut Lathan
M. Gontran RAGUIN, délégué du SIAEP de La Bohalle-La Daguenière
M. Joël LE COZ, président du SIAEPA de Saint Clément-Saint Martin
M. Jean-Jacques FALLOURD, président du SI pour l'aménagement du Couasnon
M. Pascal GROSBOIS, délégué du SI eau et assainissement de l'agglomération baugeoise
M. Bernard GUERET, président du SIVU de La Bohalle-La Daguenière
M. Michel RUAULT, président du Syndicat mixte Loire-Authion
M. Patrick ROUSSEAU, adjoint au maire de Brion
M. Hubert d'OYSONVILLE, conseiller municipal de Chavaignes
M. Jean-Luc DESPEIGNES, adjoint au maire des Rosiers-sur-Loire

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire

M. Dominique FLABOT, maire de Courcelles de Touraine
M. Dominique SAUR, maire de Channay sur Lathan
M. Paul LE METAYER, maire de Savigné sur Lathan
Mme Danielle THIRY, présidente du SIAEP de la Région de Bourgueil
M. Gérard LINTÉO, président du Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du Bassin de l'Authion

Entente interdépartementale Maine-et-Loire - Indre-et-Loire pour l'aménagement de la vallée de l'Authion

Mme Marie-Pierre MARTIN

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

M. Claude MAINGUY

Etablissement public Loire

M. Jean-Michel MARCHAND

- 2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres) :

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

titulaire : M. Yves ELKOUBBI

Fédération de l'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

titulaire : M. Michel LANGA

suppléant : M. François CHEVALET

Association des usagers de l'eau du Nord Authion :

M. Jean Maurice LEROY

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire :

titulaire : M. Guy de CHAULIAC

suppléant : M. Jean-Marc LACARELLE

Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée

Titulaire : M. Jean-Denis LAMBERT

suppléant : M. Christian BARILLÉ

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire :

titulaire : M. Jeannick CANTIN

suppléante : Mme Nathalie BESSONNEAU

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. Hubert FLAMAND

Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire :

titulaire : Mme Monique MESLET

suppléant : M. Michel CHARTIER

Chambre de commerce et d'industrie Touraine:

titulaire : M. Jacques COULY

suppléant : M. Raphaël PAUL

Fédération de la Sauvegarde de l'Anjou :

titulaire : M. Yves LEPAGE

suppléant : M. Guillaume PAIN

Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Anjou :

M. Gilles MOURGAUD

Association ANPER-TOS :

titulaire : M. Josselin de LESPINAY

suppléant : M. Michel DURAND

Association de consommateurs :

en attente de désignation

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (10 membres) :

le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Saumur

le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant

le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant

le directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant

le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant

le chef du Service régional de la protection des végétaux ou son représentant

le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant

le délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

Art. 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Art. 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à ANGERS, le 12 MAI 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture


Alain ROUSSEAU